

CONSULTATION PUBLIQUE 2016

La planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019

Cahier de consultation


Ce document a été réalisé par la Direction de la planification, de la recherche et des statistiques du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

Ce document et l'ensemble des documents préparés en vue de la consultation publique peuvent être consultés sur le site de l'Assemblée nationale : www.assnat.qc.ca.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à :

Direction des affaires publiques et des communications
Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion
Édifice Gérald-Godin
360, rue McGill, bureau 2.09
Montréal (Québec) H2Y 2E9

Région de Montréal : 514 864-9191
Partout ailleurs au Québec : 1 877 864-9191

 Appareil téléscripteur pour les personnes sourdes et malentendantes
Région de Montréal : 514 864-8158
Partout ailleurs au Québec : 1 866 227-5968

La version anglaise est disponible sur demande sous le titre *Québec Immigration Planning for the Period 2017-2019 – Consultation Booklet*.

La version intégrale de ce document est disponible sur le site Internet www.midi.gouv.qc.ca.

Soucieux de protéger l'environnement, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion favorise l'utilisation de papier fabriqué à partir de fibres recyclées pour la production de ses imprimés et encourage le téléchargement de cette publication.

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec,
juin 2016

ISBN : Version imprimée : 978-2-550-75712-2
Version électronique : 978-2-550-75713-9

La reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée, à la condition que la source soit mentionnée.

Message de la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

La planification pluriannuelle de l'immigration est un exercice démocratique au Québec, où la population et ses acteurs sociaux sont consultés et invités à se prononcer sur les orientations proposées.



Cette année, cette démarche prend un sens inédit puisqu'elle s'inscrit dans la volonté gouvernementale de revoir en profondeur notre action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion. Les travaux effectués ont déjà conduit au dévoilement, le 7 mars 2016, de la nouvelle Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion et sa stratégie d'action 2016-2021 *Ensemble, nous sommes le Québec* ainsi qu'à l'adoption par l'Assemblée nationale d'une nouvelle Loi sur l'immigration au

Québec, le 6 avril 2016.

Les enjeux et objectifs de cette nouvelle politique ont servi d'assise aux orientations qui vous sont proposées pour planifier notre immigration pour la période 2017-2019. Les orientations découlent de la détermination du Québec à mieux sélectionner, mieux intégrer et mieux vivre ensemble afin notamment que les personnes immigrantes admises puissent participer à la vie collective à la hauteur de leurs compétences et de leurs aspirations.

Les orientations tiennent compte également du déploiement progressif des mesures structurantes de la stratégie d'action. Pensons à la mise en place d'un nouveau système de sélection basé sur la déclaration d'intérêt qui permettra un arrimage optimal entre les besoins du Québec et les profils des personnes immigrantes ainsi que l'arrivée plus rapide au Québec de ces dernières.

Ce système permettra au Québec d'être plus compétitif dans la course aux talents qui se déroule sur la scène internationale. Il favorise également le passage à l'immigration permanente des travailleuses et travailleurs temporaires, de même que des étudiantes et étudiants étrangers qui souhaiteront s'établir au Québec.

Nous avons pris un engagement envers les régions du Québec favorisant l'établissement durable de personnes immigrantes. Leurs besoins particuliers en main-d'œuvre seront mieux reflétés et pris en compte, notamment avec le nouveau système de sélection.

La société québécoise a développé une longue tradition en matière d'immigration humanitaire et nous en sommes très fiers. Cet exercice de planification nous offre l'occasion de réaffirmer notre engagement envers les personnes en situation de détresse. L'expérience démontre d'ailleurs que ces personnes s'intègrent rapidement à la société québécoise et participent à son développement économique, social et culturel.

La contribution marquante de l'immigration à la pérennité et à la vitalité du français est un pilier de notre vision. La proportion de personnes immigrantes qui parlent français à l'admission a fortement augmenté. Nous allons poursuivre nos actions dans cette voie, car l'apprentissage du français est une condition essentielle de la participation économique et sociale des personnes immigrantes. Le français est notre langue commune, notre langue de travail et un vecteur indispensable d'intégration.

Notre volonté est que l'immigration et la diversité contribuent à la prospérité du Québec et de ses régions, à un vivre-ensemble harmonieux, à la vitalité du français et au rayonnement international du Québec.

Je vous invite à prendre part à cette consultation publique sur l'immigration et à vous prononcer sur les orientations proposées pour la période 2017-2019. Nous sommes toutes et tous interpellés par cette consultation qui concerne le Québec de demain, une société moderne, ouverte et inclusive. Une société que nous allons construire ensemble, parce que, ensemble, nous sommes le Québec!

La ministre,

A handwritten signature in black ink that reads "Kathleen Weil". The signature is written in a cursive, flowing style.

Kathleen Weil

Table des matières

Introduction.....	1
La Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion.....	3
La planification de l'immigration au Québec	6
L'immigration permanente et temporaire	7
Un équilibre délicat.....	9
Le portrait de l'immigration au Québec	10
Les résultats du précédent exercice de planification 2012-2015	13
Les orientations de la planification pluriannuelle de l'immigration 2017-2019.....	16
La contribution de l'immigration à la prospérité et à la vitalité du français.....	17
<i>La prospérité du Québec.....</i>	<i>17</i>
<i>La pérennité et la vitalité du français.....</i>	<i>20</i>
<i>La démographie.....</i>	<i>21</i>
<i>La contribution d'une immigration jeune aux besoins futurs du marché du travail.....</i>	<i>22</i>
<i>Le dynamisme des régions.....</i>	<i>24</i>
Une société accueillante et inclusive	25
<i>L'engagement des acteurs économiques et territoriaux pour des milieux de vie plus accueillants et inclusifs</i>	<i>25</i>
<i>L'apport de la diversité</i>	<i>26</i>
<i>La solidarité internationale.....</i>	<i>27</i>
Les orientations proposées	28
Les admissions projetées.....	35
Conclusion	38
Annexe – Le mouvement migratoire.....	40
L'immigration permanente.....	40
L'immigration temporaire	43
Références bibliographiques.....	44

Introduction

Depuis 1991, le Québec mène des exercices de planification pluriannuelle de l'immigration. Ces exercices permettent de déterminer les orientations en matière d'immigration, soit le nombre prévu de personnes immigrantes admises et la composition de l'immigration que le Québec souhaite accueillir pour les années à venir. Ces orientations prennent assise sur les enjeux et les choix stratégiques déterminés dans la politique d'immigration. Les précédents exercices de planification de l'immigration étaient arrimés à l'Énoncé de politique *Au Québec pour bâtir ensemble*, de 1990. La présente planification de l'immigration s'inscrit dans la foulée de la Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion *Ensemble, nous sommes le Québec*, dévoilée le 7 mars 2016.

Cette nouvelle politique phare est l'une des pierres angulaires des travaux que mène le gouvernement du Québec en vue de réviser en profondeur ses actions en matière d'immigration, de participation et d'inclusion. Ces travaux ont également mené à un projet de révision majeure de la Loi sur l'immigration au Québec. À cet effet, le Projet de loi n° 77 : Loi sur l'immigration au Québec a été adopté par l'Assemblée nationale le 6 avril 2016. La prochaine planification pluriannuelle de l'immigration couvrira donc une période charnière au cours de laquelle la nouvelle politique et sa stratégie d'action 2016-2021 seront mises en œuvre et la nouvelle Loi sur l'immigration au Québec entrera en vigueur.

La politique et la loi visent à favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes et de minorités ethnoculturelles à la société québécoise, par un engagement collectif et individuel. Cette participation contribuera à la prospérité du Québec, à la pérennité et à la vitalité du français et au rayonnement international d'un Québec de plus en plus inclusif, en plus de concourir à son enrichissement culturel au moyen de relations interculturelles harmonieuses. La mise en place future d'un système d'immigration d'avant-garde, concurrentiel et performant, reflétant les choix de la société québécoise, sera également réalisée dans le cadre de ces travaux. Ce système permettra au gouvernement du Québec d'effectuer une sélection en continu de candidates et candidats de l'immigration économique afin de mieux répondre aux besoins du Québec.

En outre, la plus récente planification de l'immigration qui devait porter sur une période de quatre ans, soit de 2012 à 2015, a été prolongée d'un an pour couvrir l'année 2016. Cette prolongation était nécessaire afin de dévoiler la Politique *Ensemble, nous sommes*

le Québec de même que sa stratégie d'action ainsi que de permettre l'étude et l'adoption du Projet de loi n° 77 : Loi sur l'immigration au Québec sur lesquels s'appuiera la future planification pluriannuelle de l'immigration. Le présent exercice de planification de l'immigration – sur lequel porte la consultation publique – couvrira la période 2017-2019. Il s'agit d'une période de transition qui permettra la mise en place effective du nouveau système d'immigration et la concrétisation des premiers résultats des mesures structurantes de la stratégie d'action.

Ce document de consultation comporte trois parties. Les grandes lignes de la Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion *Ensemble, nous sommes le Québec* et de sa stratégie d'action sont présentées dans la première partie. La deuxième partie est consacrée à la planification de l'immigration au Québec. Elle présente l'exercice de planification, dresse un bref portrait de l'immigration et résume les résultats obtenus à la suite de la mise en œuvre de la planification qui visait la période 2012-2015. La troisième partie présente, quant à elle, les orientations devant structurer la composition de l'immigration et le nombre de personnes qui seront admises au Québec pour la période 2017-2019, orientations qui sont soumises à la consultation publique. En annexe, on trouve une brève présentation du mouvement migratoire au Québec, soit les catégories de l'immigration permanente et temporaire.

La lecture du présent document, élaboré en soutien à la consultation publique sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019, peut être complétée par ces deux documents :

- *Recueil de statistiques sur l'immigration et la diversité au Québec*, mis à jour en avril 2016
- *L'immigration au Québec — Le rôle du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion*

L'ensemble de ces documents sont accessibles à l'adresse suivante : www.midi.gouv.qc.ca.

La Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion

Le gouvernement s'est doté en novembre 2015 de la Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion *Ensemble, nous sommes le Québec* accompagnée d'une stratégie d'action 2016-2021¹. La politique s'appuie sur trois prémisses de base :

- L'immigration joue un rôle important pour accroître la prospérité du Québec et la vitalité du français;
- Des pratiques plus efficaces de sélection, de francisation et d'intégration des personnes immigrantes favoriseront leur pleine participation à la vie collective;
- La pleine participation des personnes de toutes origines, en conformité avec les valeurs démocratiques du Québec, est un droit et une responsabilité.

La politique appelle à l'engagement collectif de la société à reconnaître et à valoriser la contribution des Québécoises et Québécois de toutes origines. Elle vise également à soutenir l'intégration de l'ensemble des personnes immigrantes et l'engagement individuel de chacune et chacun à prendre part activement à la société québécoise dans le respect des valeurs démocratiques. Cette politique est porteuse d'un projet collectif mobilisateur et sa stratégie d'action permettra au Québec de réaliser sa vision rassembleuse :

Le Québec, une société francophone et inclusive, qui vise une plus grande prospérité en s'appuyant sur l'immigration et la pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles.

L'immigration a façonné l'histoire du Québec et elle est appelée à jouer un rôle déterminant dans la construction de son avenir si les conditions à la pleine participation sont réunies. Il est donc important de s'assurer d'une adéquation optimale entre les besoins du Québec et le profil des personnes immigrantes sélectionnées dans la

¹ Le document de la politique et celui de la stratégie d'action sont disponibles sur le site Web du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion : www.midi.gouv.qc.ca/nouvellepolitique.

catégorie économique et de veiller à ce que l'État et les collectivités répondent aux besoins d'une population diversifiée afin de favoriser la pleine participation des Québécoises et Québécois de toutes origines.

La politique et sa stratégie d'action sont transversales : elles sont le fruit du travail et des engagements de 26 ministères et organismes. Elles adoptent une approche globale qui s'articule autour de deux grands enjeux auxquels s'ajoutent quatre objectifs afin de guider les interventions.

Tableau 1

Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion
Ensemble, nous sommes le Québec

<p>Enjeu 1</p> <p>Un Québec misant sur la contribution de l'immigration à sa prospérité et à la vitalité du français</p>	<p>Objectif 1.1</p> <p>Miser sur l'apport stratégique de l'immigration permanente et temporaire</p>
	<p>Objectif 1.2</p> <p>Faire en sorte que les personnes immigrantes puissent réaliser leurs démarches avec célérité</p>
<p>Enjeu 2</p> <p>Une société inclusive et engagée à favoriser la pleine participation</p>	<p>Objectif 2.1</p> <p>Consolider les liens de confiance et de solidarité entre les personnes de toutes origines</p>
	<p>Objectif 2.2</p> <p>Viser l'égalité réelle en associant et concertant les acteurs économiques, les partenaires des milieux de vie ainsi que les ministères et organismes</p>
<p>Une gouvernance responsable, cohérente et efficace</p>	

La politique propose de nouvelles orientations reflétant mieux le Québec du 21^e siècle et capables d'inspirer l'ensemble des interventions du Québec en matière d'immigration, de participation et d'inclusion au cours des prochaines années, notamment :

- la transformation du système de sélection pour mieux arrimer les besoins du Québec avec les profils des personnes immigrantes;

- le renforcement de l’engagement du Québec à l’égard du principe de la réunification familiale et du partage des efforts de solidarité internationale, notamment en accueillant des personnes réfugiées;
- une approche favorisant l’inclusion et la participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles;
- le renforcement des liens de confiance et de solidarité entre les Québécoises et Québécois de toutes origines;
- une concertation accrue de l’ensemble des acteurs de la société : milieux gouvernementaux, économiques, municipaux, communautaires et de l’éducation.

La Stratégie d’action 2016-2021 *Ensemble, nous sommes le Québec* comprend douze mesures structurantes et innovantes ainsi que de nombreux moyens d’action. Ces actions ont pour but de :

- Mieux sélectionner;
- Mieux intégrer;
- Mieux vivre ensemble.

La mise en œuvre de la politique et de sa stratégie d’action permettra au Québec de poursuivre les efforts entrepris il y a plusieurs décennies pour se positionner comme une société accueillante et inclusive, une société disposant de moyens d’avant-garde et performants pour sélectionner les personnes immigrantes et favoriser la participation en français des Québécoises et Québécois de toutes origines.

La planification de l'immigration au Québec

Depuis la création du ministère de l'Immigration en 1968, le gouvernement du Québec a acquis des pouvoirs de plus en plus étendus dans la gestion de son immigration. En 1991, il signait d'ailleurs l'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains* qui consolide et élargit ses pouvoirs dans trois champs d'intervention : la planification des niveaux d'immigration, la sélection des personnes immigrantes ainsi que leur accueil, leur francisation et leur intégration. Le Québec est ainsi la seule province à exercer pleinement ses pouvoirs en ce domaine de compétence partagée avec le gouvernement fédéral.

Dans l'exercice de ses compétences, le gouvernement québécois a commencé à planifier son immigration sur une base pluriannuelle par suite de l'Énoncé de politique de 1990 *Au Québec pour bâtir ensemble*². L'exercice de la

Les pouvoirs du Québec en matière d'immigration

L'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains*, signé en 1991, établit le partage des responsabilités entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada en matière d'immigration.

Pour ce qui est de l'immigration permanente, le Québec avise le Canada sur le nombre de personnes immigrantes qu'il désire accueillir. Le Québec a, par contre, la responsabilité exclusive de sélectionner les candidates et candidats à destination de son territoire, à l'exception des personnes reconnues réfugiées sur place et des personnes de la catégorie du regroupement familial. De plus, il gère les engagements de parrainage souscrits au Québec.

Selon les termes de l'Accord, le Québec sélectionne les candidates et candidats de l'immigration économique et les personnes réfugiés sélectionnées à l'étranger, ce qui représentait 72,5 % des personnes immigrantes admises sur son territoire en 2015.

En matière d'immigration temporaire, le consentement du Québec est requis pour que le Canada admette au Québec les étudiants étrangers et certains travailleurs temporaires et qu'il autorise un visiteur à se rendre au Québec pour y recevoir des traitements médicaux.

Pour sa part, le gouvernement fédéral assume notamment les responsabilités de définir et d'appliquer les critères permettant à une personne d'entrer et de séjourner au pays, de définir les catégories générales d'immigration, de traiter les demandes d'asile au Canada et d'admettre les personnes immigrantes sur son territoire.

² Voir l'annexe 1 du document de référence *L'immigration au Québec – Le rôle du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et de ses partenaires* pour un bref regard historique de l'immigration au Québec.

planification pluriannuelle de l'immigration permet de déterminer les orientations que le gouvernement du Québec adopte relativement aux niveaux et à la composition de l'immigration pour plusieurs années. Bien que la population québécoise ait été entendue régulièrement à propos des niveaux d'immigration souhaités, ce n'est que depuis 2004 que ces consultations sont réalisées en vertu d'une disposition législative. Une modification à la Loi sur l'immigration au Québec a rendu depuis lors obligatoire la tenue d'une commission parlementaire afin de déterminer l'immigration pour les années à venir. Cette obligation a été reconduite dans la nouvelle Loi sur l'immigration au Québec adoptée en avril 2016³. La loi prévoit ainsi que les orientations de la planification pluriannuelle de l'immigration doivent être déposées à l'Assemblée nationale en vue d'une consultation générale en commission parlementaire. Celle-ci peut, à cette fin, entendre toute personne ou tout organisme. La Loi prévoit également qu'un plan annuel d'immigration, basé sur les orientations retenues pour la planification de l'immigration, soit déposé avant le 1^{er} novembre de l'année précédente à l'Assemblée nationale.

L'immigration permanente et temporaire

L'immigration vise à contribuer à l'atteinte de divers objectifs, dont la prospérité et le rayonnement du Québec, la pérennité et la vitalité du français ainsi que le dynamisme des régions et le rayonnement international du Québec. Elle est aussi une occasion de démontrer la volonté du Québec de participer à l'effort de solidarité internationale en matière d'immigration humanitaire de même que son attachement au principe de réunification familiale. Chacune des catégories d'immigration permet à des personnes différentes de s'établir au Québec. Ces personnes, qui présentent des caractéristiques et des cheminements variés, enrichissent le Québec par leur diversité, leurs compétences et leurs aspirations.

Au Québec, l'immigration comporte deux mouvements : l'immigration permanente et l'immigration temporaire⁴. Les différentes catégories de l'immigration permanente et temporaire sont le reflet des différents objectifs poursuivis. L'immigration permanente se

³ L'article 4 de la nouvelle Loi sur l'immigration stipule : « Les orientations pluriannuelles ont notamment pour objets la composition de l'immigration et le nombre prévu de personnes admises. Elles sont déposées à l'Assemblée nationale pour une consultation générale tenue par la commission parlementaire compétente ».

⁴ Les catégories de l'immigration permanente et temporaire sont présentées en annexe, à la page 40.

divise ainsi en trois grandes catégories : l'immigration économique, le regroupement familial et l'immigration humanitaire.

L'immigration économique vise à répondre aux besoins économiques du Québec afin d'en maintenir la prospérité. Les personnes admises dans cette catégorie, notamment celles de la sous-catégorie des travailleurs qualifiés, ont été sélectionnées en fonction de certaines de leurs caractéristiques personnelles considérées en vue d'une intégration rapide à la société québécoise et au marché du travail. Ces personnes répondent ainsi à des besoins de main-d'œuvre (sous-catégorie des travailleurs qualifiés), d'entrepreneuriat (sous-catégories des entrepreneurs et des travailleurs autonomes) ou encore d'investissement (sous-catégorie des investisseurs).

La catégorie du regroupement familial permet à des citoyennes et citoyens canadiens de même qu'à des résidentes et résidents permanents d'être réunis avec les membres de leur famille. Le Québec ne sélectionne pas les personnes de cette catégorie. Ce mouvement est toutefois induit par l'immigration antérieure, ce qui permet d'en prévoir certaines caractéristiques. Dans le cadre de sa planification, le Québec en anticipe aussi l'ampleur. Il a également la responsabilité d'assurer aux personnes admises à ce titre les services favorisant leur francisation et leur intégration afin de favoriser leur pleine participation à la vie collective dans ses diverses dimensions, y compris celle économique.

L'immigration humanitaire, soit la catégorie des personnes réfugiées ou en situation semblable, permet, pour sa part, l'établissement au Québec de personnes en situation de détresse. Elle est l'expression de la solidarité internationale du Québec qui adhère aux principes de la Convention des Nations unies relative au statut des réfugiés (Convention de Genève). On compte dans cette catégorie les personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger prises en charge par l'État ou bénéficiant d'un parrainage collectif ainsi que celles dont le statut de réfugié est reconnu à la suite d'une demande d'asile présentée sur le territoire. Étant donné la nature même de cette catégorie d'immigration, le gouvernement du Québec fait des prévisions quant au nombre de personnes immigrantes qui en découle annuellement.

Le mouvement de l'immigration temporaire comprend, quant à lui, principalement les travailleurs temporaires et les étudiants étrangers. Les personnes qui séjournent au Québec répondent à un besoin précis du marché du travail et pourraient, notamment grâce au Programme de l'expérience québécoise (PEQ), devenir résidentes permanentes. Cette possibilité est également offerte, sous certaines conditions, aux étudiants

étrangers. Leur séjour temporaire leur permet d'amorcer leur intégration à la société québécoise et est, par conséquent, encouragé.

Un équilibre délicat

La planification pluriannuelle de l'immigration résulte d'un exercice d'arbitrage entre différents enjeux afin de trouver un certain équilibre dans l'atteinte des divers objectifs. Par exemple, pour un même nombre global de personnes immigrantes, si les personnes admises dans la catégorie du regroupement familial ou de l'immigration humanitaire sont plus nombreuses, celles de la catégorie économique le seraient moins.

Depuis plusieurs années, les personnes des catégories du regroupement familial et de l'immigration humanitaire ont représenté environ 30 % de l'ensemble des personnes immigrantes admises annuellement. Cette part constitue un niveau plancher quant au nombre des admissions pour une année donnée. En 2015, elle s'est fixée à 36,9 % suite à l'accueil important de personnes réfugiées en provenance de la Syrie. C'est au-delà de ce niveau que le Québec peut jouer un rôle dans la détermination de son immigration.

La recherche d'un équilibre dans l'exercice de la planification pluriannuelle de l'immigration doit tenir compte du nombre d'admissions qui découleront de l'accueil des personnes réfugiées et de la réunification familiale pendant la période visée, ainsi que de l'influence qu'auront ces mouvements sur les caractéristiques de l'ensemble de l'immigration telles que la diversité du flux migratoire ou la connaissance du français. La planification de l'immigration doit également trouver l'équilibre entre les ressources requises et celles disponibles pour réaliser la sélection des personnes immigrantes et pour les accueillir, les franciser, si elles ne maîtrisent pas le français, et les appuyer, au besoin, pour qu'elles réussissent à participer pleinement, en français, à la vie collective.

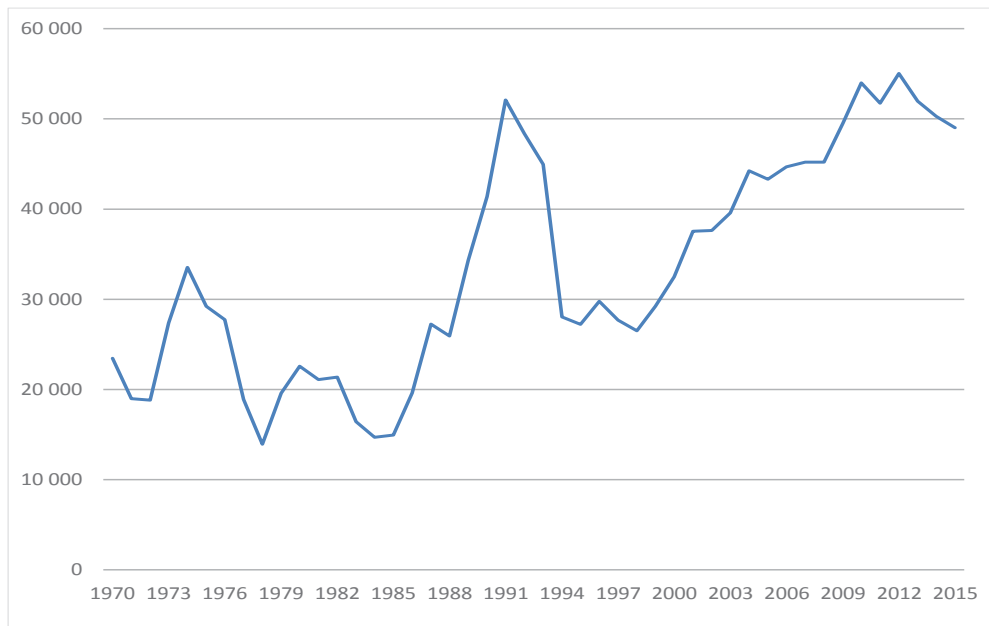
La présente consultation porte sur le niveau et la composition de l'ensemble de l'immigration, mais le Québec possède en fait un véritable levier d'action par la sélection des personnes principalement dans la catégorie de l'immigration économique. C'est pourquoi certaines des orientations soumises à la consultation sont propres à l'immigration économique.

Le portrait de l'immigration au Québec

Le nombre de personnes immigrantes permanentes accueillies annuellement a fluctué depuis 1970 comme le montre le graphique 1, passant de 13 938 personnes admises en 1978 à 55 044 personnes en 2012. Malgré les variations, une nette tendance à la hausse se dessine dans le nombre d'admissions depuis la fin des années 1990. Celle-ci, qui est le reflet des planifications antérieures, est attribuable à la croissance importante du nombre de personnes admises dans la sous-catégorie des travailleurs qualifiés qui a plus que triplé, passant de 9 026 personnes en 1998 à un sommet de 29 006 personnes en 2014. Pour 2015, ce nombre est en légère baisse à 23 415 personnes en faveur des sous-catégories des réfugiées et des gens d'affaires. La relative stabilité des dernières années est le résultat du dernier exercice de planification qui visait une stabilisation des niveaux d'immigration à 50 000 en 2015. Notons par ailleurs que les niveaux d'admission élevés de 1990 à 1993 sont dus à la mise en œuvre de programmes de régularisation de personnes en attente de la reconnaissance de leur statut de réfugié par le gouvernement fédéral.

Figure 1

Nombre de personnes immigrantes admises au Québec, 1970-2015*



Source : ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

* Données préliminaires pour 2014 et 2015

En 2015, 49 024 personnes immigrantes ont été admises au Québec. Il s'agit d'une baisse relativement au sommet atteint en 2012 (le Québec avait alors accueilli 55 044 personnes). Toutefois, ce nombre correspond aux orientations de la planification 2012-2015.

On dénombre légèrement plus de femmes (50,7 %) que d'hommes (49,3 %) parmi les personnes admises en 2015⁵. La majorité (55,5 %) de ces personnes a déclaré connaître le français au moment de leur admission. Les personnes immigrantes nouvellement arrivées sont jeunes : 66,5 % avaient moins de 35 ans au moment de l'admission, dont 21,7 % avaient moins de 15 ans. Parmi les personnes admises de 15 ans et plus, 61,6 % avaient 14 ans ou plus de scolarité et 65,0 % comptaient se joindre au marché du travail québécois.

Plus du tiers des personnes nouvellement arrivées en 2015 étaient nées en Asie (35,5 %), 31,6 % en Afrique, 16,9 % en Europe et 15,8 % en Amérique. Cette diversité géographique transparait également en ce qui concerne les sept principaux

Le contexte mondial

Les migrations touchent l'ensemble de la planète. En 2013, selon l'Organisation des Nations Unies, 3,3 % de la population mondiale ne résidait pas dans son pays de naissance, soit 232 millions de personnes. La libre circulation des personnes est un phénomène migratoire en croissance, surtout en Europe. Les réunifications familiales sont légèrement en baisse, alors que le nombre de personnes réfugiées a considérablement augmenté ces dernières années, principalement à cause des conflits armés.

Par ailleurs, le Québec connaît une compétition importante pour attirer et retenir des talents stratégiques. Les États-Unis, voisins immédiats, représentent une force d'attraction majeure et sont le pays qui attire le plus de personnes immigrantes. La Nouvelle-Zélande et l'Australie sont très présentes et offrent aussi des programmes d'immigration pour attirer des travailleurs qualifiés et des gens d'affaires, tout comme le Québec. Les autres provinces du Canada sont également des compétiteurs de plus en plus actifs avec notamment les programmes des candidats des provinces. Dans cet environnement compétitif, le Québec doit faire sa marque, mettre en place un système d'immigration performant, savoir développer des stratégies de prospection et d'attraction et miser sur une société encore plus accueillante et inclusive.

⁵ Il est possible de consulter le document de référence statistique pour obtenir des données détaillées sur les personnes admises récemment au Québec.

pays de naissance puisque quatre continents sont représentés : France (9,2 %), Chine (7,4 %), Iran (7,3 %), Syrie (5,9 %), Algérie (5,5 %), Maroc (5,1 %) et Haïti (4,7 %).

En ce qui concerne la catégorie d'immigration, un peu moins des deux tiers (61,1 %) des personnes ont été admises, en 2015, dans la catégorie de l'immigration économique, dont la majorité en tant que travailleurs qualifiés (47,8 % de l'ensemble de l'immigration). Plus d'une personne admise sur cinq (21,4 %) est venue rejoindre, par le regroupement familial, un proche déjà présent au Québec et 15,5 % des personnes admises l'ont été à titre de réfugiées.

Parmi l'ensemble des personnes admises au Québec de 2004 à 2013, les trois quarts (75,5 %) étaient toujours présentes sur le territoire en 2015. La présence varie notamment selon la catégorie d'immigration et la connaissance du français. Les personnes admises dans la catégorie du regroupement familial sont les plus présentes (83,8 %) alors que celles admises dans la catégorie de l'immigration économique (71,9 %) le sont moins. Des différences sont toutefois notables selon la sous-catégorie : les gens d'affaires étant les personnes les moins présentes au Québec (26,9 % comparativement à 75,5 % pour les travailleurs qualifiés). Les personnes qui ont déclaré connaître uniquement le français (86,1 %) au moment de l'admission sont les plus présentes, alors que celles qui ont déclaré ne connaître que l'anglais (65,6 %) sont les moins présentes.

Par ailleurs, le mouvement temporaire connaît une croissance au Québec. Le nombre de personnes ayant un statut temporaire a ainsi plus que doublé au cours des dernières années : passant de 42 226 personnes en 2005 à 92 212 en 2015. Les étudiants étrangers représentent la plus grande part de ce mouvement migratoire avec 50 428 personnes en 2015.

Les résultats du précédent exercice de planification 2012-2015

Les orientations de la planification pluriannuelle pour la période 2012-2015 sur les niveaux et la composition de l'immigration visaient les objectifs suivants :

- Porter à au moins 50 % la proportion des requérantes et des requérants principaux de la catégorie des travailleurs qualifiés détenant une formation dans des champs de compétence correspondant à des besoins exprimés sur le marché du travail;
- Maintenir majoritaire la proportion de personnes connaissant le français dans l'ensemble des admissions;
- Augmenter le niveau de connaissance du français chez les candidates et les candidats de la catégorie des travailleurs qualifiés;
- Maintenir annuellement entre 65 % et 75 % la part des personnes de moins de 35 ans dans l'ensemble des admissions;
- Maintenir annuellement à un minimum de 65 % la part de l'immigration économique dans l'ensemble des admissions;
- Favoriser le maintien de la diversité de l'immigration, par des actions d'information, de promotion et de recrutement dans les différentes régions du monde où se trouvent des candidates et des candidats potentiels répondant, par leur connaissance du français, leur formation et leurs compétences, aux besoins du Québec;
- Viser une stabilisation relative du volume des admissions pendant la période 2012-2015, de manière à ce qu'en fin de période, soit en 2015, la moyenne annuelle des admissions s'établisse à 50 000 personnes.

Afin de permettre le dévoilement préalable de la Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion, *Ensemble, nous sommes le Québec*, et l'adoption par l'Assemblée nationale du Projet de loi n° 77 : Loi sur l'immigration au Québec, la planification pluriannuelle a été prolongée d'un an pour couvrir l'année 2016. Cet exercice de planification couvre donc maintenant les années de 2012 à 2016. Cette section présente les résultats des années 2012-2015 ainsi que les niveaux ciblés pour 2016. Rappelons que ceux-ci devraient être similaires à ceux de 2015 dans l'ensemble pour maintenir la stabilité des niveaux d'immigration totaux. Toutefois, une répartition différente des admissions entre les catégories d'immigration autres qu'économiques s'avère nécessaire pour permettre une hausse du nombre de personnes réfugiées sélectionnées par le Québec qui seront admises en 2016. Cette hausse découle des annonces faites par le gouvernement du Québec et celui du Canada dans le contexte de

la crise internationale des personnes réfugiées en provenance notamment de la Syrie. Les cibles prévues pour 2016 se retrouvent dans le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2016* déposé à l'Assemblée nationale en octobre 2015.

Tableau 2

Nombre de personnes immigrantes admises au Québec, 2012-2016^a

	Résultats ^b				Plan 2016 ^d	
	2012	2013	2014	2015	Min.	Max.
Immigration économique	39 638	34 847	33 469	29 954	31 500	33 500
Travailleurs qualifiés	32 236	29 800	28 844	23 415	25 500	27 000
Gens d'affaires	4 634	3 998	3 900	5 427	5 200	5 500
Autres catégories économiques ¹	715	530	563	1 112	800	1 000
Programme spécial Haïti	2 053	519	162	48	s.o.	s.o.
Regroupement familial	10 254	12 408	11 333	10 493	10 500	10 900
Réfugiés et personnes en situation semblable	4 609	4 204	4 861	7 610	6 000	6 600
Réfugiés sélectionnés à l'étranger ²	1 631	1 748	2 287	4 600	4 400	4 800
Réfugiés pris en charge par l'État	1 110	1 050	1 515	1 632	1 900	2 100
Réfugiés parrainés	521	698	772	2 967	2 500	2 700
Réfugiés reconnus sur place ³	2 978	2 456	2 574	3 010	1 600	1 800
Autres immigrants ⁴	543	517	612	967	500	600
Ensemble de l'immigration	55 044	51 976	50 275	49 024	48 500	51 500
Part de la sélection québécoise ⁵	76 %	71 %	72 %	73 %	75 %	76 %
Part de l'immigration économique	72 %	67 %	67 %	61 %	65 %	65 %
Proportion d'immigrants connaissant le français	62 %	57 %	59 %	56 %	> 50 %	> 50%

s. o. : sans objet

a. Les nombres ont été arrondis à la centaine près. Par conséquent, il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des éléments.

b. Données préliminaires pour 2014 et 2015.

d. Les volumes d'admission planifiés pour 2016, ainsi que leur répartition par catégorie, sont des estimations.

1. Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.

2. Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

3. Comprend leurs personnes à charge à l'étranger.

4. Comprend diverses catégories particulières d'immigrants admis pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

5. Immigration économique, réfugiés sélectionnés à l'étranger et autres immigrants.

Les données montrent que les orientations de la planification 2012-2015 sont en voie d'être réalisées. Ainsi, une majorité de personnes admises de 2012 à 2015 connaissent le français. La part de l'immigration économique se situe au-delà du seuil minimal ciblé de

65 % pour les années de 2012 à 2014. Toutefois, en 2015, une baisse du nombre de personnes admises dans la sous-catégorie des travailleurs qualifiés et l'accueil d'un nombre accru de personnes réfugiées ont fait diminuer cette proportion sous la cible fixée. Par ailleurs, environ sept personnes immigrantes admises sur dix sont âgées de moins de 35 ans. Aussi, une majorité de requérantes et requérants principaux sélectionnés dans la sous-catégorie des travailleurs qualifiés détiennent une formation dans des champs de compétence en demande.

Finalement, pour l'année 2015, le nombre de personnes immigrantes est de 49 024, soit dans la fourchette ciblée au *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2015*.

Par ailleurs, le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2016*, déposé à l'Assemblée nationale à l'automne 2015, prévoit quant à lui que le Québec accueillera entre 48 500 et 51 500 personnes immigrantes, toutes catégories confondues. Cette fourchette est conforme aux niveaux ciblés lors de l'exercice de planification du nombre total de personnes immigrantes pour la période 2012-2015.

Les personnes réfugiées syriennes

Depuis, 2011, le conflit armé en Syrie a entraîné un nombre record de personnes réfugiées et déplacées. La population syrienne déplacée s'est réfugiée dans un premier temps dans les pays de la région, essentiellement au Liban, en Jordanie, en Égypte, en Irak et en Turquie. Les conditions de vie dans ces pays d'accueil sont généralement difficiles; la majorité des personnes réfugiées syriennes (85 %) vivent ailleurs que dans des camps, par exemple, dans des centres urbains ou des abris de fortune. Les personnes qui fuient le conflit tentent maintenant en grand nombre de rejoindre l'Europe, ce qui a engendré « la crise des migrants ».

Au mois de septembre 2015, le Québec a affirmé sa volonté de solidarité internationale par l'annonce d'une hausse importante du nombre de personnes réfugiées en provenance de Syrie qu'il est prêt à accueillir. Le Québec a réitéré cette volonté par une nouvelle annonce en novembre 2015 majorant alors ce nombre. Le Québec se joint ainsi aux efforts de la communauté internationale et prévoit accueillir 7 300 personnes réfugiées syriennes en 2015 et 2016. À la mi-mai 2016, plus de 5 500 personnes réfugiées syriennes étaient arrivées au Québec, les autres devraient l'être avant la fin de l'année.

Les orientations de la planification pluriannuelle de l'immigration 2017-2019

Les orientations de la planification pluriannuelle de l'immigration soumises à la consultation en vue de définir le niveau et la composition de l'immigration pour une période de trois ans de 2017 à 2019 sont basées sur la Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion *Ensemble, nous sommes le Québec*, présentée dans la première section de ce document. Ainsi, les neuf orientations proposées sont guidées par les enjeux et les objectifs de cette politique, notamment le premier objectif qui mise sur l'apport stratégique de l'immigration permanente et temporaire.

Les orientations prennent également en considération la Loi sur l'immigration au Québec récemment adoptée par l'Assemblée nationale le 6 avril 2016. Ainsi, les dispositions de la loi permettront notamment de faciliter le passage du statut temporaire vers le statut permanent pour les étudiants étrangers et les travailleurs temporaires qualifiés. La Loi introduit aussi les pouvoirs nécessaires pour la mise en œuvre d'un système de sélection basé sur la déclaration d'intérêt. Cette nouvelle façon de faire permettra de cibler en continu les candidates et les candidats qui possèdent le meilleur profil pour répondre aux besoins du Québec et de ses régions.

La période de trois ans prévue pour cette planification en est une de transition qui devrait permettre au Québec de finaliser les travaux qu'il mène en matière d'immigration, de participation et d'inclusion. À la fin de cette période, le Québec aura un système d'immigration compétitif, moderne et performant et de nombreuses mesures et moyens d'action auront été mis en place en vue d'une participation accrue des personnes immigrantes à la société.

La contribution de l'immigration à la prospérité et à la vitalité du français

L'ensemble des personnes immigrantes qui sont admises participent à la vie collective du Québec et favorisent ainsi sa prospérité. Plus particulièrement, l'immigration économique, notamment les personnes de la sous-catégorie des travailleurs qualifiés, vise à répondre aux besoins du marché du travail dans le contexte de vieillissement de la main-d'œuvre et de besoins croissants dans certains domaines, qui connaissent, plus que d'autres, des difficultés de recrutement. La sélection de candidates et candidats détenant déjà une formation dans un champ de compétence correspondant à des besoins exprimés par le marché du travail permet donc de favoriser une meilleure adéquation. L'obtention rapide, par les personnes immigrantes nouvellement arrivées, d'un emploi qui correspond à leurs compétences leur permet également de concrétiser leur projet d'immigration et assure ainsi une contribution positive à la société québécoise.

La prospérité du Québec

Les personnes immigrantes ont un apport important à la formation d'un bassin de main-d'œuvre pour les

La prospérité économique

La prospérité du Québec est liée notamment à la force de l'économie et à la croissance de l'emploi. Les personnes immigrantes sont présentes sur le marché du travail et participent ainsi à l'enrichissement collectif : elles occupent des emplois, consomment des biens et des services et payent également des taxes et impôts. La situation des personnes immigrantes sur le marché du travail s'est améliorée au cours des cinq dernières années comparativement à l'ensemble de la population : le taux d'emploi a augmenté entre 2011 et 2015 (1,9 point de pourcentage), alors qu'il est resté le même pour l'ensemble de la population, réduisant ainsi l'écart entre ces deux groupes.

Les données sur le revenu des personnes immigrantes montrent que pour les requérantes et requérants principaux de la catégorie des travailleurs qualifiés la proportion de personnes qui ont déclaré un revenu d'emploi, en 2013, est de 79,6 % dans l'année de leur arrivée et de 86,7 % pour celles qui ont cinq ans de résidence. On observe qu'en 2013, la majorité des personnes immigrantes des catégories de l'immigration humanitaire (65,7 %) et du regroupement familial (61,0 %) déclarent un revenu d'emploi dès la première année suivant leur admission. Cette proportion est à près des deux tiers pour celles qui ont cinq ans de résidence (70,5 % pour les personnes réfugiées et 68,5 % pour les personnes du regroupement familial). Ces personnes, bien qu'elles ne se destinent pas de prime abord au marché du travail lors de leur admission, sont en fait bien présentes en emploi et participent grandement à la prospérité économique du Québec.

entreprises du Québec. Ainsi, selon Emploi-Québec, près d'un poste sur cinq à pourvoir au Québec entre 2013 et 2022 le serait par une personne immigrante nouvellement arrivée. Pour que cela se concrétise et permette aux personnes immigrantes de s'intégrer rapidement au marché du travail, diverses mesures ont été mises sur pied pour lever les barrières auxquelles elles font face à leur arrivée au Québec tant sur le plan de la connaissance du français que de la reconnaissance de leurs compétences. Plusieurs étapes peuvent être complétées ou amorcées depuis l'étranger. L'autonomie des candidates et candidats à l'immigration, notamment dans la sous-catégorie des travailleurs qualifiés, sera mise à profit dans le nouveau système d'immigration performant que mettra en place le Québec afin de simplifier et d'accélérer les démarches, de sélectionner les candidates et candidats à l'immigration répondant le mieux aux besoins du Québec et de réduire les délais pour l'obtention d'un premier emploi au Québec.

La mise à jour fréquente de la liste des domaines de formation en demande au Québec, ainsi que l'introduction d'une gestion de la demande d'immigration par un système d'immigration performant basé sur la déclaration d'intérêt devraient, à terme, mener à un meilleur arrimage avec les besoins du Québec, notamment du marché du travail. Ce système permettra d'attirer les talents stratégiques dont a besoin le Québec.

La reconnaissance des compétences

Afin de favoriser la synergie et l'efficacité gouvernementale en matière de reconnaissance des compétences des personnes immigrantes formées à l'étranger, un comité interministériel a été institué à l'automne 2014. Il réunit les principaux ministères et organismes qui jouent un rôle dans les processus de reconnaissance des compétences et a pour objectifs d'améliorer et d'accélérer les processus de reconnaissance des compétences des personnes immigrantes formées à l'étranger afin de faciliter leur intégration professionnelle.

Le Comité interministériel sur la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes formées à l'étranger a contribué à l'élaboration de la Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021 *Ensemble, nous sommes le Québec*, par l'identification de moyens d'action qui contribueront à résoudre les difficultés liées à la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes. Des mesures à effet rapide adoptées par le Comité ont également été retenues pour la stratégie. Un rapport complet assorti de recommandations est en cours de finalisation et sera soumis incessamment aux instances responsables concernées. Par ailleurs, le gouvernement a déposé un projet de loi afin de permettre au Commissaire aux plaintes (qui serait renommé Commissaire à l'admission aux professions) d'intervenir sur l'ensemble de la démarche d'admission aux professions réglementées.

Les personnes porteuses de talents recherchés au Québec peuvent également répondre aux besoins du marché du travail par l'immigration temporaire. Les travailleuses et travailleurs temporaires permettent en effet de répondre très rapidement à des besoins pressants du marché du travail pour lesquels la main-d'œuvre locale n'est pas disponible. Le Québec tirerait pleinement avantage de ces talents si le plus grand nombre possible de travailleurs étrangers temporaires spécialisés s'établissait de manière durable. Cela le serait d'autant plus que, durant leur séjour à titre temporaire, ces personnes peuvent acquérir une bonne connaissance du Québec, maîtriser la langue française et se construire un réseau social. Cela est également le cas de nombreux étudiantes et étudiants étrangers qui, de plus, détiendraient, à la fin de leurs études, des diplômes reconnus sur le marché du travail québécois.

En effet, les séjours antérieurs au Québec ont un effet positif sur l'obtention d'un emploi qualifié et diminuent significativement le nombre d'emplois occupés avant l'obtention d'un tel emploi⁶. L'apport de ces personnes à la prospérité du

L'entrepreneuriat

La création d'entreprises est un des moteurs d'une économie. Pour favoriser sa prospérité, son développement économique et son rayonnement international, le Québec souhaite des entreprises créatrices et novatrices qui sauront se démarquer. Les personnes immigrantes sont très présentes dans l'entrepreneuriat québécois. Ainsi, selon la Fondation de l'entrepreneurship, près du tiers des personnes immigrantes, peu importe leur catégorie d'immigration, souhaiterait démarrer une entreprise comparativement à moins d'une sur cinq parmi les personnes natives.

Puisqu'elles ont déjà pris le risque de changer de pays, les personnes immigrantes sont souvent innovantes et favorisent la création d'entreprises. Ainsi, selon une étude récente de Statistique Canada, les personnes immigrantes admises depuis plus de dix sont propriétaires d'une entreprise privée dans une proportion plus importante que les personnes nées au Canada. Ce sont les demandeurs principaux de la sous-catégorie des gens d'affaires qui affichent la propension la plus élevée à devenir propriétaire d'entreprise ou travailleur autonome.

De même, la concentration de personnes immigrantes d'origines diverses peut stimuler la création d'idées nouvelles et l'esprit d'entreprise favorisant ainsi la croissance économique.

⁶ LACROIX, Guy, *Enquête auprès des immigrantes de la catégorie des travailleurs qualifiés - L'intégration en emploi des immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés au Québec, 2002-2009*, CIRPÉE, 2013, p. 24

Québec s'en trouve donc accru.

Le Programme de l'expérience québécoise a d'ailleurs été conçu et mis en place pour faciliter, sous certaines conditions, la transition du statut temporaire vers celui de permanent. Depuis la mise sur pied du programme, en 2010, plus de 29 000 personnes, au statut de travailleur temporaire ou d'étudiant étranger, ont été sélectionnées par le Québec dans cette voie accélérée vers l'immigration permanente.

Les personnes immigrantes peuvent également contribuer à la prospérité du Québec par leur apport à la base entrepreneuriale québécoise, notamment les gens d'affaires qui s'établissent au Québec pour investir ou démarrer leur entreprise. Par leurs réseaux, ces personnes contribuent au rayonnement du Québec à l'international, elles créent des emplois et favorisent également l'innovation.

Au-delà de la réponse aux besoins du marché du travail, la contribution de l'immigration a une influence positive sur la création de ménages et les dépenses de consommation. Cet apport se concrétise également à long terme sur le plan de la fiscalité, du financement des programmes destinés aux plus jeunes et aux plus âgés et sur celui des régimes de retraite.

La pérennité et la vitalité du français

La langue française est un élément indissociable du caractère distinct du Québec. Sa connaissance est la clé pour une participation réussie à la vie collective. L'immigration peut contribuer à la pérennité et à la vitalité du français, dans la mesure où les personnes immigrantes connaissent cette langue et que la société leur offre l'occasion de la pratiquer au quotidien, notamment en milieu de travail. Les personnes immigrantes contribuent ainsi à faire rayonner le Québec et la francophonie québécoise dans le monde, comme le montre la riche contribution d'artistes et de créateurs francophones de minorités ethnoculturelles.

Le Québec possède par ailleurs un levier d'action par son pouvoir de sélection, principalement sur l'immigration économique et plus particulièrement des personnes de la sous-catégorie des travailleurs qualifiés qui sont sélectionnées afin de répondre aux besoins du marché du travail où la maîtrise du français joue un rôle majeur, notamment pour accéder à des emplois qualifiés. Il possède aussi un second puissant levier d'action : des services de francisation diversifiés et accessibles, au moyen d'un vaste réseau de prestataires de services dans les diverses régions du Québec permettant à toutes les

personnes immigrantes nouvellement arrivées qui ne maîtrisent pas cette langue de l'apprendre ou de parfaire leur apprentissage.

La connaissance du français favorise également l'établissement durable. Ainsi, parmi les personnes admises au Québec de 2004 à 2013, celles qui ont déclaré connaître le français étaient présentes sur le territoire, en 2015, dans une proportion plus importante que celles qui ont déclaré ne pas le connaître (79,1 % comparativement à 70,1 %⁷). Également, cette connaissance de la langue française permet une participation plus active des personnes immigrantes à la société québécoise dans ses différentes dimensions.

La démographie

La prospérité d'une société est fortement liée à sa croissance économique, qui repose sur trois composantes principales y compris la croissance démographique. Cette dernière est elle-même influencée par l'immigration. Les plus récentes perspectives démographiques de l'Institut de la statistique du Québec⁸ (ISQ) pour la période de 2011 à 2061 ne prévoient pas de recul de la taille de la population québécoise, si les tendances démographiques récentes se maintiennent. Selon le scénario de référence, qui situe la cadence de l'immigration à 50 000 personnes par année, la population continuerait à croître tout au long de la période. Un flux de 25 000 personnes immigrantes annuellement se concrétiserait en une baisse de la population en fin de période uniquement.

Les niveaux d'immigration, conjugués à la fécondité au Québec, au cours de la période couverte par la précédente planification ont contribué à ralentir la baisse du poids démographique du Québec dans l'ensemble de la population canadienne. Celui-ci s'est fixé à 23,3 % en 2012, à 23,2 % en 2013 et à 23,1 % en 2014 et en 2015. Toutefois, l'évolution des niveaux d'immigration dans les autres provinces au cours des années à

⁷ Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, *Présence en 2015 des immigrants admis au Québec de 2004 à 2013*, p.14, juin 2015.

⁸ On peut trouver des graphiques qui présentent certaines des projections démographiques de l'Institut de la statistique du Québec selon différents niveaux d'immigration aux pages 20 à 23 du recueil de statistiques.

venir devrait également être prise en considération. Pour 2016, le Canada vise à accueillir 300 000 personnes immigrantes alors que ce nombre était de 279 200 pour l'année 2015. L'immigration au Canada, et plus particulièrement en Ontario, représente d'ailleurs annuellement plus de 0,8 % de la population alors que ce ratio est plus faible au Québec variant autour de 0,6 %. Aussi, en se fiant aux niveaux d'immigration annoncés par le Québec et le Canada pour 2016, le poids du Québec dans l'immigration canadienne serait de 16,7 %, soit inférieur au poids démographique du Québec. Une faible part du Québec dans l'immigration canadienne à long terme pourrait accélérer le recul sur le plan du poids démographique. Une telle situation à court terme n'aurait toutefois qu'un effet limité. Cela serait d'autant plus le cas si les pertes migratoires interprovinciales du Québec, tant de personnes immigrantes que de personnes natives, étaient réduites.

Par contre, à plus long terme, une augmentation du nombre de personnes immigrantes admises annuellement permettrait d'éviter un recul important du poids du Québec dans le Canada et les répercussions que cela engendrerait sur les plans politique et économique.

La contribution d'une immigration jeune aux besoins futurs du marché du travail

L'établissement au Québec de personnes relativement jeunes permet d'accroître l'apport de l'immigration aux enjeux démographiques et économiques auxquels la société québécoise est confrontée. Ces personnes immigrantes plus jeunes contribuent à ralentir, bien que de façon très marginale, la tendance au vieillissement de la population québécoise. L'âge moyen de la population du Québec a augmenté de 3 ans, sur une période de 15 années, passant de 38,4 ans en 2001 à 41,5 ans en 2014⁹, alors que l'âge moyen des personnes immigrantes admises en 2014 était de 28,4 ans. La population immigrante peut également contribuer à en atténuer les effets, notamment parce que les jeunes adultes sont plus susceptibles d'avoir des enfants au Québec. Toutefois, au-delà du vieillissement de la population, l'arrivée de personnes immigrantes jeunes permet d'alimenter la population en âge de travailler. Ces jeunes travailleuses et travailleurs assurent donc une relève potentielle pour la main-d'œuvre vieillissante.

⁹ Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques sociodémographiques, www.stat.gouv.qc.ca

La population en âge de travailler est par conséquent un élément majeur à prendre en considération en ce qui concerne le nombre de personnes immigrantes admises souhaité pour les années à venir. Ce sont essentiellement les personnes âgées de 20 à 64 ans qui occupent les emplois sur le marché du travail et contribuent ainsi au développement du Québec et au maintien de sa prospérité. La croissance de la population en âge de travailler est l'une des principales composantes de la croissance économique, les deux autres éléments étant la création d'emploi et l'amélioration de la productivité.

Selon les projections de l'ISQ, à un seuil de 50 000 personnes immigrantes annuellement, la taille de la population en âge de travailler devrait très peu varier à long terme, mais connaîtrait un recul marqué entre 2017 et 2030 qui ramènerait celle-ci en deçà du niveau observé en 2011. Un niveau de 55 000 personnes admises annuellement permettrait d'assurer une légère progression à long terme de la taille de cette population. Après un recul entre 2017 et 2029, celle-ci retrouverait, à partir de 2036, son niveau de 2014 pour croître légèrement par la suite. Ce n'est qu'à partir d'un niveau de 60 000 personnes immigrantes admises annuellement que le Québec éviterait un recul de sa population en âge de travailler en dessous de son niveau de 2011 avant de croître de manière plus marquée à plus long terme. Toutefois, une stabilisation des niveaux d'immigration sur une courte période (de deux ou trois ans) avant d'augmenter à 55 000 ou 60 000 personnes n'aurait qu'un effet limité sur ces projections de long terme. Par ailleurs, avec la tendance au vieillissement que connaît le Québec, des variations au sein même de cette population en âge de travailler seraient observées, dont un nombre accru de travailleuses et travailleurs étant en fin de carrière et moins de jeunes pouvant assurer la relève. Une immigration jeune pourrait contribuer à amoindrir cet impact.

Par ailleurs, la durée de la contribution des personnes immigrantes jeunes à la vie économique étant généralement plus longue, cette contribution se reflète positivement sur le plan de la fiscalité à long terme. Cela se répercute non seulement sur le plan des impôts et des taxes, mais également sur celui du financement de divers programmes, dont les régimes de retraite, et ce, pour toute la durée de leur vie active.

Une immigration jeune réussit généralement à intégrer plus rapidement le marché du travail, par une plus grande flexibilité à ajuster sa formation aux besoins du marché du travail, par une plus grande facilité dans l'apprentissage du français, par une adaptation plus aisée au Québec et par une plus large participation à la société. Cela mène généralement à une meilleure réussite du projet d'immigration de même qu'à une plus grande cohésion sociale.

Le dynamisme des régions

Les besoins des marchés du travail régionaux peuvent être comblés tant par l'immigration permanente que par l'immigration de travailleuses et de travailleurs étrangers temporaires. Leur contribution ne se limite néanmoins pas uniquement au domaine du travail : en choisissant de vivre dans une région, les personnes immigrantes participent à la vie économique en général, à l'essor démographique, au dynamisme des régions et à l'enrichissement de la collectivité.

Les étudiantes et étudiants étrangers contribuent aussi, par leur présence dans les établissements d'enseignement, au dynamisme des régions et au maintien d'un réseau d'éducation hors des grands centres. Leur présence est ainsi un facteur de vitalité pour le réseau de l'éducation et celui de la recherche. Les étudiantes et étudiants étrangers contribuent également à l'accroissement des contacts internationaux ainsi qu'au rayonnement des établissements d'enseignement. De plus, ils participent à l'enrichissement des collectivités d'accueil, d'autant plus si leur séjour temporaire se transforme en établissement durable. Ils deviennent alors eux-mêmes des vecteurs d'attraction et de promotion pour d'autres personnes immigrantes vers ces régions.

Les efforts pour favoriser l'établissement durable de personnes immigrantes dans les régions du Québec témoignent de la volonté de contribuer à leur dynamisme. Il est essentiel d'accroître le nombre de personnes immigrantes qui s'établissent en région dès leur arrivée. Il faut également poursuivre les efforts pour attirer vers les autres régions du Québec celles et ceux qui ont choisi, dans un premier temps, de s'établir dans la grande région de Montréal.

Ces actions devront être menées de concert avec les acteurs économiques et territoriaux afin d'assurer une réponse optimale et adaptée aux besoins des régions.

Une société accueillante et inclusive

Le Québec est une société accueillante et inclusive qui vise à favoriser la pleine participation, en français, de toutes et tous. La diversité qu'apportent les personnes immigrantes contribue à la prospérité du Québec. Par ailleurs, les Québécoises et Québécois de toutes origines sont attachés au principe de solidarité internationale par l'accueil de personnes en situation de détresse.

L'engagement des acteurs économiques et territoriaux pour des milieux de vie plus accueillants et inclusifs

La participation des personnes immigrantes aux collectivités et à la vie économique doit être favorisée par la collaboration et l'engagement des ministères et organismes, des acteurs économiques, dont ceux du marché du travail, et des instances municipales. Leur engagement est requis afin que les personnes immigrantes puissent participer à la hauteur de leurs compétences et de leurs aspirations à leurs collectivités. Pour ce faire, certaines conditions liées à la capacité d'accueil et d'intégration sont nécessaires, dont la reconnaissance des compétences, la possibilité d'apprendre et d'utiliser le français, ou encore la valorisation de la diversité.

Plusieurs programmes et mesures pour favoriser la pleine participation ont déjà été mis en œuvre. Par contre, plusieurs indicateurs montrent que l'intégration des personnes immigrantes affiche certaines lacunes notamment sur le plan économique. La proportion de personnes immigrantes d'arrivée récente en emploi est moindre que celle des personnes immigrantes arrivées depuis plus longtemps et que celle des personnes natives. En outre, les personnes immigrantes qui détiennent un emploi sont plus souvent en situation de surqualification. Ces difficultés d'insertion socioprofessionnelle et d'intégration toujours persistantes appellent à des actions mieux ciblées. Une association des acteurs clés mieux arrimée aux actions gouvernementales favorisera la participation de toutes et tous.

L'apport de la diversité

Des études ont montré que la diversité au sein des entreprises et des équipes de travail favorise l'innovation et engendre une plus grande productivité¹⁰. De plus, par leur connaissance de langues étrangères, la présence de personnes immigrantes au sein des entreprises peut favoriser l'accès à de nouveaux marchés. On parle même de « bonus à la diversité » : les entreprises les plus diversifiées au niveau de la gestion introduisent davantage de nouveaux produits et ont plus d'aisance à percer à l'international¹¹. Dans le contexte de mondialisation, il est nécessaire que l'économie québécoise tisse des liens forts avec les marchés extérieurs. Ainsi, le maintien de la diversité devient un aspect important pour bénéficier pleinement des retombées de l'immigration. Le Québec n'est pas la seule entité gouvernementale à favoriser la diversité; les États-Unis, par exemple, ont instauré une loterie qui vise la diversification de leur population immigrante.

Ainsi qu'il est présenté dans la Politique *Ensemble, nous sommes le Québec*, la société québécoise est une société diversifiée. En effet, selon les données de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, la population immigrante du Québec se répartissait de façon relativement équilibrée entre les quatre principaux continents de naissance avec des parts allant de 19 % pour l'Afrique à 31 % pour l'Europe, tandis que l'Amérique et l'Asie affichent des proportions respectives de 23 % et 27 %. Cela est moins le cas au Canada où les personnes nées en Asie constituent 45 % de la population immigrante et celles nées en Afrique, 7 % seulement. En se référant aux personnes admises en 2013, il s'avère que celles nées dans les quatre premiers pays en importance proviennent de quatre continents différents et constituent le tiers des personnes admises au Québec. Ailleurs au Canada, les quatre principaux pays sont tous asiatiques et regroupent pratiquement la moitié des personnes immigrantes¹².

¹⁰ ZHU, Nong, *Synthèse de la littérature sur l'impact de l'immigration sur l'innovation*, Document de travail, octobre 2014, disponible en ligne [www.midi.gouv.qc.ca], 99 pages.

¹¹ CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC, « L'immigration économique, un riche potentiel de prospérité pour le Québec », *Étude sur la prospérité n° 3*, décembre 2015, p. 9.

¹² Voir *Faits et chiffres 2013*, Citoyenneté et Immigration Canada, disponible en ligne [www.cic.gc.ca]

La solidarité internationale

Le Québec a une volonté de partager avec la communauté internationale l'accueil de personnes réfugiées. Cet accueil renvoie à la valeur que la société québécoise accorde à la solidarité internationale et à son engagement humanitaire. Rappelons que le Québec adhère ainsi aux principes de la Convention de Genève. Le flux de personnes en situation de détresse varie fortement d'une période à l'autre, en fonction des événements internationaux. Les instances internationales privilégient généralement le retour des personnes dans leur pays d'origine. Toutefois, dans certaines circonstances, une réinstallation dans un autre pays s'impose. Le Québec est également attaché au principe de réunification familiale.

Par leur volonté de participer à la vie collective, les personnes réfugiées et celles venues rejoindre leur famille apportent une contribution et une diversité dont le Québec peut être fier. Les personnes réfugiées admises dans le Programme du parrainage collectif ou prises en charge par l'État sont présentes dans plusieurs régions du Québec.

Dans le contexte actuel de la crise mondiale des personnes réfugiées en provenance de la Syrie, le Québec a démontré son engagement humanitaire. Il a également démontré qu'il était prêt à réagir rapidement pour offrir un accueil chaleureux et des services complets à ces personnes.

Les orientations proposées

Dans le cadre de la planification pluriannuelle de l'immigration pour la période 2017-2019, neuf orientations sont proposées. Ces orientations, qui portent sur la composition de l'immigration et le nombre de personnes immigrantes à accueillir, s'inscrivent dans les prémisses de base et les enjeux de la Politique *Ensemble, nous sommes le Québec*. La réalisation de ces orientations à propos de l'immigration se fait de pair avec la mise en œuvre des mesures inscrites à la Stratégie d'action 2016-2021 de cette politique. Ces mesures et actions démontrent la détermination du Québec pour mieux sélectionner, mieux intégrer et mieux vivre ensemble afin notamment que les personnes immigrantes puissent participer à la hauteur de leur compétence et de leurs aspirations à la vie collective. Une fois implantées, ces mesures et actions permettront de mettre en place des conditions gagnantes pour accroître la capacité d'accueil et d'intégration du Québec. Le tableau suivant offre un aperçu des différentes mesures et actions présentes dans la stratégie d'action qui sont en lien avec les orientations de la planification pluriannuelle de l'immigration proposées.

Par ailleurs, les orientations ont un effet structurant sur le nombre des personnes qui seront admises, sur la composition de l'immigration et sur les caractéristiques des personnes immigrantes qui seront accueillies. Toutefois, l'impact de ces orientations ne se manifeste qu'avec un certain délai. En effet, les personnes admises au Québec au cours d'une année donnée ont généralement été sélectionnées pendant les quelques années précédentes en raison des délais inhérents au processus d'immigration.

Tableau 3

Mesures et actions de la Stratégie d'action 2016-2021 *Ensemble, nous sommes le Québec* en lien avec les orientations proposées

- Mettre en place un système d'immigration compétitif qui permet d'assurer une adéquation optimale entre les besoins au Québec et les profils des personnes immigrantes
- Résoudre les difficultés liées à la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes afin que leur contribution à l'essor économique soit rapide et réussie
- Faciliter le parrainage collectif lors de crises humanitaires, notamment par des groupes de deux à cinq personnes
- Mettre en place un mécanisme de concertation, d'évaluation et d'analyse qui permettra de mesurer rapidement et efficacement la nécessité d'agir lorsque se produit une crise humanitaire et d'offrir une réponse structurée et coordonnée avec les acteurs
- Déployer une offre de services concertée, équitable et adaptée aux profils et aux besoins des personnes immigrantes afin d'accélérer et de faciliter leur parcours
- Enrichir la francisation à visée professionnelle, afin que les personnes immigrantes puissent acquérir les compétences en français qui permettent d'occuper un emploi correspondant à leur qualification
- Mettre en œuvre une stratégie de communication, incluant une campagne publicitaire, qui vise à sensibiliser l'ensemble de la population québécoise au caractère pluriel de la société et à l'apport de la diversité à la prospérité du Québec
- Renforcer l'information sur les valeurs démocratiques transmises aux personnes immigrantes
- Promouvoir le rôle du français comme langue d'intégration et de cohésion sociale afin d'assurer la vitalité de la langue commune de la société québécoise
- Miser sur l'engagement du milieu économique afin qu'il saisisse davantage les possibilités offertes par le plein potentiel des personnes de toutes origines
- Mettre en place une nouvelle approche partenariale avec les municipalités et les acteurs des milieux de vie pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives

Orientation 1

Stabiliser les niveaux d'immigration à 51 000 personnes immigrantes admises pour les deux premières années puis les augmenter légèrement au cours de la troisième année pour atteindre 52 500 personnes en 2019

L'orientation proposée sur le nombre de personnes immigrantes souhaité permettra au Québec de poursuivre son développement et de demeurer une société prospère. À terme, le Québec vise à augmenter modérément le nombre de personnes immigrantes admises. Sur ce plan, cela positionnerait le Québec dans une situation intermédiaire entre les scénarios de projection de l'ISQ pour les niveaux de 50 000 et 55 000 personnes immigrantes par année. Cette légère augmentation permettra au Québec d'être en mesure de répondre à ses besoins économiques.

Une progression plus importante du nombre de personnes immigrantes poserait des défis accrus sur le plan de leur intégration ainsi que de leur participation à la société d'accueil dans ses diverses dimensions et pourrait mener à la remise en question par certaines personnes de l'apport de l'immigration à l'enrichissement et au développement du Québec.

Le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion effectue présentement de nombreux travaux visant une transformation importante de son action : il repense ses façons de faire et adapte ses pratiques à une concurrence internationale en croissance et à un environnement évolutif qui mise sur les technologies de l'information pour attirer et sélectionner des talents stratégiques. En parallèle, les partenaires des milieux de vie, notamment les acteurs économiques et les municipalités, ainsi que les différents ministères et organismes sont appelés à se concerter davantage et à agir afin de viser l'égalité réelle et la pleine participation des personnes immigrantes. La nouvelle Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion et sa stratégie d'action ainsi que la réforme de la Loi sur l'immigration en sont des exemples majeurs.

Plusieurs des mesures structurantes pour le Québec de la Stratégie d'action 2016-2021 doivent être mises en œuvre en 2016 et en 2017 et prendront pleinement effet en 2018. Ainsi, les travaux en cours au sein du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, et les chantiers menés en collaboration avec de nombreux partenaires devraient porter progressivement leur fruit. Il importe donc de prendre en considération la période de transition actuelle dans la planification pluriannuelle de l'immigration.

La stabilisation relative au niveau moyen des dernières années pour les deux premières années de la période prévue pour la planification permettra au Québec d'établir de nouvelles bases solides en matière d'immigration, de participation et d'inclusion. La mise en place d'un système d'immigration basé sur la déclaration d'intérêt en 2017 devrait permettre la croissance modérée des niveaux d'immigration en 2019 pour atteindre 52 500 personnes admises en réponse aux besoins économiques du Québec, tout en permettant leur intégration réussie à la société québécoise.

Orientation 2

Accroître progressivement la part de l'immigration économique pour atteindre 63 % en fin de période

Les personnes immigrantes admises au Québec selon les critères de la catégorie économique, particulièrement celles de la sous-catégorie des travailleurs qualifiés, possèdent des caractéristiques, notamment sur le plan de la formation et des connaissances linguistiques, qui leur confèrent une grande flexibilité sur le plan professionnel et facilitent leur intégration au marché du travail. Ces personnes se destinent également au marché du travail dans une très grande proportion et constituent donc un apport de main-d'œuvre pour l'ensemble du Québec et de ses régions. Quant aux gens d'affaires, ils contribuent à la prospérité du Québec notamment par leur apport de capitaux et leur participation à la création d'entreprises. Par ailleurs, c'est essentiellement par cette catégorie d'immigration que le Québec peut exercer son pouvoir de sélection pour choisir les personnes dont le profil répond le mieux à ses besoins.

Ainsi, c'est surtout au sein de la catégorie économique que le Québec peut attirer des talents stratégiques qui participent activement à son développement. Il est donc souhaitable de maintenir à un niveau élevé la part de l'immigration économique.

Orientation 3

Augmenter au moins 40 % en 2019 la proportion de personnes immigrantes de 18 ans et plus, de la sous-catégorie des travailleurs qualifiés, sélectionnées et ayant un statut de travailleur temporaire au Québec au moment de leur sélection ou d'étudiant étranger

Certaines personnes choisissent de venir au Québec temporairement pour travailler ou encore pour étudier. Ces personnes participent à la vie collective et commencent souvent leur parcours d'intégration. Un grand nombre d'entre elles connaissent déjà le français et l'utilisent, de même que certaines détiennent un diplôme d'un établissement d'enseignement québécois. Dans le but de garder et de favoriser l'établissement durable de ces candidates et ces candidats de choix, le Québec se donne l'objectif pour les prochaines années d'augmenter la sélection des travailleurs qualifiés ayant un statut temporaire. Cette sélection peut se faire par le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) ou encore par le programme régulier des travailleurs qualifiés. Les travailleurs temporaires peuvent en effet, dans certains cas, déposer leur demande au Québec, transformant ainsi leur séjour temporaire en établissement durable.

Le Programme de l'expérience québécoise

Les étudiants étrangers diplômés du Québec et les travailleurs étrangers temporaires spécialisés représentent une opportunité d'immigration privilégiée puisqu'ils ont déjà une bonne connaissance de la société québécoise et que leur intégration est déjà bien amorcée.

Le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) est un programme accéléré de sélection de travailleurs qualifiés en vigueur depuis 2010 et conçu spécialement pour les travailleurs temporaires occupant un emploi spécialisé au Québec et les étudiants étrangers diplômés du Québec. Ce programme offre à ces deux groupes ciblés un accès simple et rapide à l'immigration permanente.

Depuis son entrée en vigueur, un peu plus de 29 000 Certificats de sélection du Québec ont été délivrés dans le PEQ. Il s'agit d'un programme populaire qui assure au Québec de garder les talents stratégiques dont il a besoin

Orientation 4

Fixer à un minimum de 85 % la proportion des adultes de la sous-catégorie des travailleurs qualifiés qui déclarent connaître le français à l'admission

La Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion présente le français comme la clé pour la réussite de la participation économique et sociale et la vitalité de la langue commune. La connaissance du français facilite

notamment l'accès et le maintien en emploi ainsi que son usage dans les relations sociales. Les candidates et candidats de la sous-catégorie des travailleurs qualifiés sont sélectionnés en fonctions de certains critères, dont la connaissance du français.

Ainsi, en maintenant largement majoritaire la proportion de personnes adultes de la sous-catégorie des travailleurs qualifiés qui déclarent connaître le français au moment de leur admission, le Québec favorise l'intégration rapide des personnes nouvellement arrivées à la société. Cet apport de l'immigration contribue également à la pérennité et à la vitalité du français. Cela sera d'autant le cas que plusieurs possibilités sont offertes aux personnes immigrantes qui ne maîtrisent pas cette langue. Elles peuvent notamment apprendre le français ou en parfaire leur apprentissage, que ce soit à l'étranger avant leur arrivée ou dans les premières années qui suivent leur établissement. Quant aux enfants, rappelons que ceux-ci auront l'occasion d'apprendre le français lors de leur cheminement scolaire.

Orientation 5

S'assurer que la proportion des candidates et candidats sélectionnés dans la sous-catégorie des travailleurs qualifiés détenant une formation en demande soit d'au moins 70 %

Les personnes immigrantes admises au Québec dans la sous-catégorie des travailleurs qualifiés le sont notamment en vue de répondre aux besoins du marché du travail. Ces personnes sont sélectionnées sur la base de certaines caractéristiques socioéconomiques, dont la possession de compétences recherchées sur le marché du travail et d'un profil de formation dans un domaine en demande au Québec. Afin de favoriser une réponse rapide et juste à ces besoins, les personnes doivent donc déjà posséder les compétences qui sont recherchées par les employeurs québécois. Le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion met à jour à intervalle régulier une liste des formations qui sont en demande au Québec et vise, par le nouveau système d'immigration, à encore mieux arrimer la sélection à ces domaines de formations recherchés en priorité.

La cible fixée dans le cadre de cette orientation prend en considération les limites de l'offre internationale d'immigration et la concurrence que se font divers pays pour l'attraction de candidates et candidats ayant les profils recherchés. À cela s'ajoute la contrainte imposée par l'arbitrage nécessaire entre les diverses caractéristiques des personnes immigrantes.

Orientation 6

Maintenir annuellement à un minimum de 65 % la part des personnes de moins de 35 ans dans l'ensemble des admissions

Depuis plusieurs années, les personnes immigrantes admises âgées de moins de 35 ans sont majoritaires dans le mouvement migratoire. Les personnes immigrantes ne peuvent à elles seules empêcher le vieillissement de la population, mais elles peuvent certes participer au ralentissement de ce vieillissement. Par cette orientation, le Québec continue de favoriser une immigration jeune. De plus, une immigration jeune pourra participer plus longtemps au marché du travail et permettra pour plusieurs, de contribuer par la naissance d'enfants, à la croissance de la population québécoise. Rappelons également que la participation de ces personnes à la société d'accueil, notamment au marché du travail, est favorisée par leur jeunesse, leur plus grande adaptabilité et l'apprentissage plus aisé du français.

Orientation 7

Contribuer, de concert avec les acteurs économiques et territoriaux, à l'essor des régions du Québec par l'immigration permanente et temporaire

Les personnes immigrantes, tant permanentes que temporaires, participent à la vie collective des milieux de vie. La contribution de ces personnes ne se limite pas au marché du travail : en choisissant de s'établir au Québec, les personnes immigrantes participent à la prospérité de leur milieu. Par leur collaboration à la vie économique en général, à la croissance démographique, à la vitalité du territoire et à l'enrichissement de la collectivité, les personnes immigrantes contribuent non seulement à l'essor de la Métropole, mais également à celui de la Capitale-Nationale et des autres régions du Québec. L'établissement à l'extérieur de la Métropole doit se faire de concert avec les acteurs économiques et territoriaux, qui sont les acteurs des milieux de vie, afin de permettre l'édification de collectivités encore plus inclusives.

Historiquement, une grande majorité de personnes immigrantes nouvellement arrivées s'établissaient dans la grande région de Montréal, certains migraient par la suite hors de la région métropolitaine. Cette orientation illustre la volonté du gouvernement d'encourager l'établissement de personnes immigrantes à l'extérieur de la grande région de Montréal afin de contribuer, par l'immigration, au dynamisme des régions du Québec.

Orientation 8

Continuer à favoriser la diversité du mouvement migratoire en provenance des différentes régions du monde pour soutenir le dynamisme économique du Québec ainsi que la vitalité du français

Les personnes originaires d'horizons divers possèdent des connaissances et des savoir-faire différents qui peuvent s'avérer utiles au Québec et favoriser notamment l'innovation. Par leur participation, en français, à la société québécoise, cette immigration diversifiée permet de soutenir le dynamisme économique du Québec ainsi que la vitalité du français. En effet, dans un contexte de mondialisation, une main-d'œuvre diversifiée et connaissant plusieurs langues, notamment le français, peut favoriser les économies ouvertes comme celle du Québec. Cette main-d'œuvre représente un bassin de talents stratégiques dont la société québécoise a besoin pour demeurer prospère. La diversité de la population immigrante enrichit également l'espace culturel et dynamise les milieux de vie. La connaissance du français par les nouveaux arrivants facilite leur participation à la société d'accueil dans ses différentes dimensions. Le Québec souhaite ainsi continuer d'attirer et de sélectionner des personnes et des talents stratégiques de tous horizons et plus particulièrement des personnes connaissant le français.

Orientation 9

Réaffirmer annuellement l'engagement humanitaire du Québec par l'accueil de personnes réfugiées et d'autres personnes ayant besoin d'une protection internationale

Adhérant aux principes de la Convention de Genève et fier d'assumer ses engagements humanitaires, le Québec a démontré depuis longtemps sa volonté de partager, avec la communauté internationale, l'accueil de personnes réfugiées. Il s'est également engagé, en vertu de l'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains*, à accueillir chaque année une proportion de personnes réfugiées correspondant à son poids démographique dans l'ensemble canadien. Par cette orientation, le Québec réitère cette volonté.

Les admissions projetées

La conjugaison de ces neuf orientations soumises à la consultation vise à déterminer la composition et les caractéristiques de l'immigration québécoise ainsi que le nombre de personnes immigrantes admises au cours des prochaines années afin que le Québec demeure une société prospère, francophone, diversifiée et capable de répondre aux besoins de sa population. Cet apport de l'immigration est attendu sur divers plans : la

contribution à la pérennité et à la vitalité du français; l'apport de personnes pouvant joindre la population en âge de travailler et répondre à certains besoins de main-d'œuvre; l'augmentation de la capacité d'innovation; l'attraction et la rétention de talents; l'enrichissement culturel en accueillant des personnes venant de pays diversifiés; la contribution au dynamisme des régions et, enfin, l'engagement humanitaire du Québec envers les personnes réfugiées. Ces orientations visent ainsi à répondre aux besoins du Québec tout en tenant compte de la capacité d'accueil et d'intégration afin que les personnes immigrantes puissent, avec célérité, participer pleinement à la vie collective.

Le tableau suivant montre l'évolution projetée de l'immigration qui devrait découler, pendant la période 2017-2019, de la mise en œuvre des orientations proposées. Ces projections sont faites sur la base de l'information et des données disponibles en avril 2016. Par ailleurs, plusieurs modifications sont en cours et d'autres sont à venir dans la gestion de l'immigration au Québec afin d'établir un système de gestion de la demande compétitif et performant. Les impacts à venir de ces changements ont été pris en considération dans la mesure du possible. Les effets structurants de ces orientations sur les niveaux des admissions et sur la composition de celles-ci se manifesteront de façon graduelle au cours de la période.

Tableau 4

Admissions projetées^a 2017-2019

	2017		2018		2019	
	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.
Immigration économique	29 900	32 200	30 300	32 600	32 200	34 500
Travailleurs qualifiés	24 500	26 200	24 900	26 600	26 300	28 000
Gens d'affaires	4 700	5 000	4 700	5 000	5 200	5 500
Autres catégories économiques ¹	700	1 000	700	1 000	700	1 000
Regroupement familial	10 800	11 500	10 800	11 500	10 800	11 500
Réfugiés et personnes en situation semblable	7 600	8 300	7 200	7 900	6 800	7 500
Réfugiés sélectionnés à l'étranger ²	5 600	6 000	5 200	5 600	4 800	5 200
Réfugiés reconnus sur place ³	2 000	2 300	2 000	2 300	2 000	2 300
Autres immigrants⁴	700	1 000	700	1 000	700	1 000
Ensemble de l'immigration	49 000	53 000	49 000	53 000	50 500	54 500
Part de la sélection québécoise ⁵	74%	74%	74%	74%	75%	75%
Part de l'immigration économique	61%	61%	62%	62%	64%	63%

a. Les projections ont été établies sur la base de l'information et des données disponibles en avril 2016.

1. Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.
2. Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.
3. Comprend leurs personnes à charge à l'étranger.
4. Comprend diverses catégories particulières d'immigrants admis pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.
5. Immigration économique, réfugiés sélectionnés à l'étranger et autres immigrants

En effet, les personnes admises au Québec au cours d'une année donnée ont généralement été sélectionnées pendant les quelques années précédentes. Ainsi, l'immigration qu'accueillera le Québec au début de la période 2017-2019 est en grande partie déjà déterminée, sur le plan des nombres comme sur celui des caractéristiques des personnes immigrantes qui seront accueillies, par la sélection qui aura été réalisée par le Québec en 2015 et en 2016. Cette sélection est elle-même la traduction des orientations qui avaient été retenues pour la planification précédente, visant la période 2012-2015.

Conclusion

La consultation publique sur l'immigration au Québec pour la période 2017-2019 aura lieu à la fin de l'été 2016. Les orientations soumises seront alors étudiées dans le cadre d'une commission parlementaire.

1. Stabiliser les niveaux d'immigration à 51 000 personnes immigrantes admises pour les deux premières années, puis les augmenter légèrement au cours de la troisième année pour atteindre 52 500 personnes en 2019;
2. Accroître progressivement la part de l'immigration économique pour atteindre 63 % en fin de période;
3. Augmenter à au moins 40 % en 2019 la proportion de personnes immigrantes de 18 ans et plus, de la sous-catégorie des travailleurs qualifiés, sélectionnées et ayant un statut de travailleur temporaire au Québec au moment de leur sélection ou d'étudiant étranger;
4. Fixer à un minimum de 85 % la proportion des adultes de la sous-catégorie des travailleurs qualifiés qui déclarent connaître le français à l'admission;
5. S'assurer que la proportion des candidates et candidats sélectionnés dans la sous-catégorie des travailleurs qualifiés détenant une formation en demande soit d'au moins 70 %;
6. Maintenir annuellement à un minimum de 65 % la part des personnes de moins de 35 ans dans l'ensemble des admissions;
7. Contribuer, de concert avec les acteurs économiques et territoriaux, à l'essor des régions du Québec par l'immigration permanente et temporaire;
8. Continuer à favoriser la diversité du mouvement migratoire en provenance des différentes régions du monde pour soutenir le dynamisme économique du Québec ainsi que la vitalité du français;
9. Réaffirmer annuellement l'engagement humanitaire du Québec par l'accueil de personnes réfugiées et d'autres personnes ayant besoin d'une protection internationale.

Au terme de cette consultation, et compte tenu de l'ensemble des points de vue qui y auront été exprimés, le gouvernement adoptera les orientations de la planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019. Par la suite, la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion déposera à l'Assemblée nationale, pour chacune de ces années, un plan annuel d'immigration qui permettra de préciser les niveaux d'immigration projetés. Ces plans seront l'occasion de mettre à jour le nombre d'admissions projeté des différentes catégories d'immigration, en tenant compte, notamment, des niveaux de sélection planifiés et réalisés, de l'évolution de certains facteurs pouvant influencer sur la capacité d'accueil et d'intégration du Québec, ainsi que des ajustements nécessaires à la suite de la mise en place du nouveau système d'immigration au Québec.

Annexe – Le mouvement migratoire

Au Québec, le mouvement migratoire se subdivise en immigration permanente et en immigration temporaire. Cette annexe présente brièvement ces deux mouvements.

L'immigration permanente

L'immigration permanente comporte trois grandes catégories : l'immigration économique, le regroupement familial ainsi que l'immigration humanitaire. Les personnes admises au Québec selon ces catégories présentent des profils variés, ont vécu des histoires différentes et immigreront pour des raisons qui leur sont propres, mais elles contribuent, toutes et tous, à la société québécoise et participent à l'économie du Québec et à sa prospérité ainsi qu'à la vie sociale et culturelle.

L'immigration économique

Les candidates et les candidats de la catégorie de l'immigration économique se destinent à une activité économique au Québec : travailler, gérer une entreprise ou investir, selon le cas.

Les travailleurs qualifiés

Cette composante du mouvement d'immigration économique regroupe la plus forte proportion de personnes jeunes, scolarisées, connaissant le français et possédant certaines caractéristiques en demande, notamment par le marché du travail québécois.

Cette situation s'explique par le fait que ces personnes sont sélectionnées à partir de facteurs, de critères et d'exigences qui correspondent aux objectifs et aux besoins du Québec. Cette sélection se fait à partir de critères non discriminatoires au regard de la race, de la couleur, de l'origine ethnique ou nationale, de la religion, de l'orientation sexuelle et du sexe.

En outre, tous les candidats et candidates sélectionnés doivent détenir au moins un diplôme d'études secondaires et posséder les ressources financières suffisantes pour subvenir à leurs besoins essentiels, ainsi qu'à ceux de leur famille, pendant les premiers mois suivant leur arrivée au Québec. Les personnes sélectionnées dans cette sous-catégorie se destinent au marché du travail.

Les gens d'affaires

L'immigration d'affaires regroupe trois programmes visant des clientèles distinctes : les entrepreneurs, les travailleurs autonomes et les investisseurs. La refonte en cours du programme des immigrants entrepreneurs a pour but d'attirer les entrepreneurs étrangers les plus talentueux, favoriser le développement de nouvelles entreprises au bénéfice du développement économique des régions du Québec et accélérer la création d'entreprises au Québec. Deux voies d'accès seront proposées aux candidates et aux candidats afin d'offrir une flexibilité encourageant une diversité de profils entrepreneuriaux. Ce programme deviendra ainsi un levier pour favoriser le développement économique et le dynamisme des régions. Le programme pour travailleur autonome vise une clientèle qui souhaite s'établir au Québec en créant son propre emploi.

Depuis plusieurs années, la demande est cependant très faible pour ces deux dernières clientèles, si bien que plus de 85 % des admissions à titre de gens d'affaires depuis 2010 provenaient du programme des immigrants investisseurs. Des travaux de révision de ce programme sont également en cours afin de mieux contribuer aux intérêts du Québec en sélectionnant des candidats dont le profil, la présence et l'apport d'un capital significatif contribuent à la création de partenariats internationaux avec des secteurs porteurs au Québec. Les intérêts générés par les revenus de placement de ce programme servent, pour une bonne part, à subventionner des petites et moyennes entreprises québécoises. Une partie des revenus de placement sert également à financer le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME).

Le regroupement familial

La catégorie du regroupement familial a pour objectif de faciliter la réunion de citoyens canadiens, ou de résidents permanents, avec des membres de leur proche famille, en contrepartie d'un engagement à subvenir aux besoins de ceux-ci pour une période déterminée. Ces membres de la famille peuvent être un époux, un conjoint de fait ou partenaire conjugal, un enfant à charge ou à adopter, un ascendant (père, mère, grand-père, grand-mère) ou un enfant âgé de moins de 18 ans orphelin de père et de mère, non marié ni conjoint de fait.

L'immigration humanitaire

En vertu de l'Accord Canada-Québec de 1991, le Québec s'est engagé à accueillir chaque année une proportion du total des personnes réfugiées et en situation semblable accueillies par le Canada correspondant à son poids démographique dans l'ensemble canadien. Il existe deux programmes distincts de personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger : celles prises en charge par l'État et celles faisant l'objet d'un parrainage collectif.

Les personnes réfugiées prises en charge par l'État sont accueillies et accompagnées dans leur intégration par des organismes non gouvernementaux soutenus par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

Le Programme de parrainage collectif complète l'effort gouvernemental à l'égard des personnes réfugiées. Il permet à des groupes de résidents du Québec et à des organismes à but non lucratif de manifester concrètement leur solidarité à l'égard de personnes en situation de détresse à l'étranger, en s'engageant à faciliter leur intégration et à subvenir à leurs besoins pendant une période d'un an ou, dans certains cas, de trois ans.

La sélection visant ces personnes tient compte au premier chef de leur besoin de protection et, dans la mesure du possible, de critères susceptibles de favoriser leur intégration et leur rétention au Québec.

Les personnes réfugiées reconnues sur place

Certaines personnes demandent, alors qu'elles se trouvent déjà au Canada, que leur soit reconnu le statut de réfugié. Rappelons qu'en vertu de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés, ce statut est attribué aux personnes qui craignent d'être persécutées si elles retournent dans leur pays d'origine, du fait de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leurs opinions politiques ou de leur appartenance à un groupe social.

La gestion du mouvement des demandeurs d'asile relève exclusivement du gouvernement canadien et c'est la Commission de l'immigration et du statut de réfugié qui est responsable de déterminer qui peut bénéficier de l'asile. Les personnes qui sont

reconnues réfugiées sur place peuvent par la suite obtenir leur résidence permanente. Elles sont alors comptabilisées dans les admissions pour une année donnée.

L'immigration temporaire

Les personnes en séjour temporaire et ne sont pas considérées directement dans le cadre de la planification pluriannuelle de l'immigration. Elles constituent toutefois un bassin privilégié pour le recrutement d'éventuels résidents permanents. Les étudiantes et étudiants étrangers diplômés d'un établissement d'enseignement au Québec ainsi que les travailleuses et travailleurs temporaires spécialisés peuvent constituer un apport bénéfique à la société québécoise. En effet, le processus d'intégration de ces personnes est déjà commencé puisqu'elles sont le territoire depuis quelque temps.

Références bibliographiques

CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC, « L'immigration économique, un riche potentiel de prospérité pour le Québec », *Étude sur la prospérité n° 3*, décembre 2015, p.9

GREEN, David, G. Picot, H. Liu et Y. Ostrosvsky, « Immigration, propriété d'entreprises et emploi au Canada », *Direction des études analytiques : document de recherche, no 375*, Statistique Canada, mars 2016, 59 pages.

LACROIX, Guy, Enquête auprès des immigrantes de la catégorie des travailleurs qualifiés - L'intégration en emploi des immigrants de la catégorie des travailleurs qualifiés au Québec, 2002–2009, CIRPÉE, 2013, p.24

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, *Présence en 2015 des immigrants admis au Québec de 2004 à 2013*, p.14, juin 2015

ZHU, Nong, Synthèse de la littérature sur l'impact de l'immigration sur l'innovation, Document de travail, octobre 2014, disponible en ligne [www.midi.gouv.qc.ca] 99 pages.

**Immigration,
Diversité
et Inclusion**

Québec 

F-1631-FR (2016-05)